

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-033

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

**Séance du Lundi 13 mars 2023**

L'An deux mille vingt-deux, le Lundi treize mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, la présidence de Madame LE BRIAND – 1<sup>ère</sup> Adjointe.

**Date de convocation** : 06 mars 2023

**Nombre de membres** :

- En exercice : 35
- Présents : 22
- Votants : 29

**Présents** : Y. LE BRIAND – L. CAMARA – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – P. LOUISON – M. GAMINETTE – M. ISSA – M. SOILIH – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – L. JACQUEMIN – S.L. DIARRA – I. KEDDOU – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – N. SAUNIER – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

**Excusés Représentés** : F. OGBI représentée par C. TAWAB KEBAY – F. MAHFOUD représentée par I. KEDDOU – M. AUBRY représentée par A. ABOUDOU – R.M. THUILOT représentée par L. CAMARA – S. GHENAIM représentée par Y. LE BRIAND – N. KENYA représentée par K. OUKBI – O.C. N'DIAYE représenté par S. GIBERT.

**Délibération N° DEL – 2023 – 033 : Vote du Budget Annexe Police Municipale de Proximité 2023**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20, l'article L.2311-1, l'article L.2335-2 et L.2121-31,

Vu la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, modifiée en août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu sa délibération n° DEL-2023-002 en date du 30 janvier 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023 sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Vu sa délibération n°DEL-2023-018 du 13 mars 2023 portant sur l'approbation du compte de gestion « Police Municipale de Proximité » exercice 2022,

Vu sa délibération n°DEL-2023-023 du 13 mars 2023 portant sur l'approbation du compte administratif « Police Municipale de Proximité » exercice 2022,

Vu sa délibération n°DEL-2023-028 du 13 mars 2023 portant sur l'affectation du résultat 2022 du budget annexe « Police Municipale de Proximité »,

Vu l'avis de la Commission Ressources du 08 mars 2023,

Considérant l'absence temporaire de Monsieur Le Maire,

Considérant que le Conseil Municipal est alors présidé par Madame Yveline Le Briand, Première Adjointe.

Délibère et,

Approuve le Budget primitif 2023 « Police Municipale de Proximité » et ses annexes pour lequel les balances s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT DU PRESENT BUDGET (1)	934 373,37 €	865 000,00 €
+		+	+
TS REPOR	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00 €	(si excédent) 69 373,37 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		934 373,37 €	934 373,37 €
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	51 195,02 €	22 852,83 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	26 472,68 €	4 757,81 €
	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00 €	(si solde positif) 50 057,06 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		77 667,70 €	77 667,70 €
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 012 041,07 €	1 012 041,07 €

Décide des inscriptions budgétaires sur le budget primitif 2023 – budget annexe Police Municipale de Proximité –selon le tableau ci-dessous :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>CREDITS PROPOSES</b>
011	Charges à caractère général	137 340,54 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	775 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTIONS COURANTES</b>		<b>912 340,54 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>912 340,54 €</b>
042	Opérations ordre transfert entre sections	22 032,83 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>22 032,83 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>934 373,37 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>CREDITS PROPOSES</b>
75	Autres produits de gestion courante	865 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>865 000,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>865 000,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>865 000,00 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>CREDITS PROPOSES</b>
21	Immobilisation corporelles	51 195,02 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>51 195,02 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>51 195,02 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>51 195,02 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	820,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		<b>820,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>820,00 €</b>
040	Opérations ordre transfert entre sections	22 032,83 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>22 032,83 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>22 852,83 €</b>

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,  
  
 MAIRIE DE GRIGNY  
 (Essonne)  
 Philippe RIO

Vote pour : 23

Vote contre : 2 (K. OUKBI, N. KENYA)

Abstention : 4 (S. GIBERT, C.O. N'DIAYE, J. BOUBENDIR, N. SAUNIER)

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le* 13 AVR. 2023  
*Transmis en Préfecture le*

13 AVR. 2023

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification